République Algérienne Démocratique et Populaire. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Université d'Alger. Faculté de Médecine. Département de Médecine



# Pharmacologie 3<sup>ème</sup> année de médecine

**PHARMACOVIGILANCE** 

2022-2023

Dr Ait hammou, Pr N. Loumi

# **PLAN**

- Introduction.
- Historique.
- Définition de la pharmacovigilance .
- Présentation du CNPM et ses missions.
- Que faut-il déclarer ?
- Champs d'application.
- Qui déclare ?
- Comment déclarer ?
- Conclusion.

#### INTRODUCTION

La pharmacovigilance est un outil nécessaire et indispensable après la commercialisation, elle permet de:

- •Réduire les conséquences et le coût des médicaments.
- Améliorer la pratique clinique.
- Promouvoir le bon usage des médicaments.

#### **HISTORIQUE**



#### Première notion de pharmacovigilance apparaît avec :

■ La poudre baumol 1952 : 83 nourrissons décédés : de l'arsenic a été versé à la place d'oxyde de zinc dans la préparation de talc destinée à des enfants.



■ Le **stalinon 1957** : 100 empoisonnements par l'étain.



■ La **thalidomide 1960** (sédatif et anti-nauséeux) : 10.000 à 12.000 malformations congénitales

#### Suite ...

■ Le Distilbène 1971- 1975 (un diphénol de synthèse aux propriétés <u>oestrogéniques</u> puissantes): cancers du vagin après exposition in utéro.



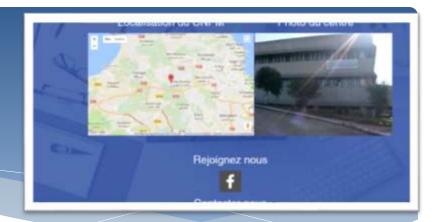
Le benfluorex (Mediator°), un anorexigène, commercialisé en France de 1976 à fin 2009, a causé des centaines de morts, notamment par valvulopathie.



#### **DEFINITION:**

L'OMS définit la pharmacovigilance comme étant la science et les activités relatives à la détection, à l'évaluation, à la compréhension et à la prévention des effets indésirables ou de tout autre problème lié aux médicaments commercialisés.

### PRÉSENTATION ET MISSION DU CNPM



**CNPM:** Centre National de Pharmacovigilance et Matériovigilance.

Siege: IPA. Dely Ibrahim. Alger

Autorité de tutelle: Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

#### **Missions:**

- Organiser un système de détection, d'évaluation, de gestion des risques en matière de <u>médicaments</u>, de <u>vaccins</u> et de <u>dispositifs</u> <u>médicaux</u>, de <u>plantes</u>, de produits <u>cosmétiques</u> et de <u>réactifs</u>
- Diffuser les informations sur les incidents et les risques d'incidents.
- Promouvoir l'usage rationnel des médicaments et prévenir les erreurs médicamenteuses.

## QUE FAUT-IL DÉCLARER?



#### Tout effet indésirable suspecté être lié :

- ✓ A la prise d'un médicament,
- ✓ A l'utilisation d'un dispositif médical (pansement, seringue, DIU, produit de comblement des rides, prothèse...)
- ✓ Autres: constatation d'un produit suspect: coloration inhabituelle, etc.

## **CHAMPS D'APPLICATION**



# QUI DOIT DÉCLARER?



- ☐ Les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens+++, etc.);
- Les collaborateurs régionaux;
- La pharmacie Centrale des Hôpitaux +++
- Le Ministère de la santé +++
- L'industrie pharmaceutique (couverture des El dans les essais cliniques et en post marketing)+++
- Le patient (fiche patient, facebook)

# **COMMENT DÉCLARER?**



- ☐ Fiches de déclaration disponible sur notre site web
- ☐ Site web: <u>www.cnpm.org.dz</u>
- ☐ Mise en place d'un facebook CNPM: déclaration grand publique.

# Fiches de déclarations



#### **CONCLUSION:**



- ☐ La pharmacovigilance a une responsabilité partagée entre tous les acteurs du système de santé dans une ambiance de confiance, confidentialité, de concentration et de synergie.
- ☐ C'est le dernier maillon d'une longue chaine, pour la protection du patient.

# Merci pour votre attention